

Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI  
et Emmanuel CELERI  
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,

## CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

### COMMUNE DE SERMANO

Suivant acte reçu par Maître Romain QUILICHINI, Notaire à AJACCIO, le 18 février 2019, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Monsieur Auguste Alexandre MARIANI, époux de Madame Andrée LEONELLI, demeurant à SERMANO (20212), né à SERMANO (20212), le 29 février 1904, marié à la mairie de SERMANO (20212) le 21 décembre 1951 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts et décédé à SERMANO (20212), le 21 novembre 1973.

Il possédait depuis plus de TRENTE ANS (30 ans) les biens et droits immobiliers suivants :

Sur la commune de SERMANO (20212),

des parcelles de terre cadastrées : section A numéro 180 lieudit Nucaja pour une contenance de 70a 00ca, section A numéro 181 lieudit Nugaja pour une contenance de 16a 89ca, section A numéro 182 lieudit Nugaja pour une contenance de 41a 49ca, section A numéro 183 lieudit Nugaja pour une contenance de 06a 72ca, section A numéro 184 lieudit Nugaja pour une contenance de 05a 80ca, section A numéro 188 lieudit Nugaja pour une contenance de 24a 61ca, section A numéro 189 lieudit Nugaja pour une contenance de 13a 00ca, section A numéro 191 lieudit Nucaja pour une contenance de 06a 94ca, section A numéro 192 lieudit Nucaja pour une contenance de 07a 82ca, section A numéro 356 lieudit Caterelle pour une contenance de 08a 27ca, section A numéro 357 lieudit Caterelle pour une contenance de 22a 90ca, section A numéro 422 lieudit Arena pour une contenance de 18a 40ca, section A numéro 423 lieudit Arena pour une contenance de 33a 06ca, section A numéro 424 lieudit Arena pour une contenance de 12a 56ca, section A numéro 535 lieudit Foce (BND à prendre dans 30a 10ca) pour une contenance de 15a 05ca, section A numéro 536 lieudit Foce (BND à prendre dans 01ha 00a 11ca) pour une contenance de 50a 05ca, section B numéro 48 lieudit Campanaja pour une contenance de 11a 28ca, section B numéro 49 lieudit Campanaja pour une contenance de 14a 10ca, section B numéro 50 lieudit Campanaja pour une contenance de 32a 96ca, section B numéro 320 lieudit Santa Croce pour une contenance de 05a 40ca, section B numéro 362 lieudit Sermano (BND à prendre dans 03a 47ca) pour une contenance de 01a 16ca, section B numéro 536 lieudit Poggioletto pour une contenance de 19a 19ca, section B numéro 643 lieudit Piobelli pour une contenance de 22a 18ca, section B numéro 656 lieudit Forche (BND à prendre dans 02ha 56a 64ca) pour une contenance de 01ha 28a 32ca, section B numéro 693 lieudit Poggiali Landano pour une contenance de 01ha 39a 04ca, section B numéro 694 lieudit Poggiali Landano pour une contenance de 16ca, section B numéro 695 lieudit Poggiali Landano pour une contenance de 07ca, section B numéro 696 lieudit Poggiali Landano pour une contenance de 01ha 65a 00ca, section B numéro 733 lieudit Pietra Grossa pour une contenance de 43a 37ca, section B numéro 745 lieudit Nociole pour une contenance de 01ha 28a 56ca, section C numéro 28 lieudit Pedico pour une contenance de 01ha 02a 80ca, section C numéro 29 lieudit Pedico pour une contenance de 31a 21ca, section C numéro 42 lieudit Maceratojo pour une contenance de 34a 57ca, section C numéro 60 lieudit Pedico pour une contenance de 19a 81ca, section C numéro 64 lieudit Pedico pour une contenance de 18a 97ca, section C numéro 75 lieudit Pedico pour une contenance de 17ca.

La moitié (1/2) indivise d'une parcelle de terre sur laquelle est édifée une bergerie à l'état de ruine cadastrée section B numéro 475 lieudit Pagliajo pour une contenance de 29ca.

Une parcelle de terre sur laquelle est édifée une construction cadastrée section B numéro 370 lieudit Sermano pour une contenance de 01a 65ca.

Une parcelle de terre sur laquelle est édifée une maison à usage d'habitation comprenant des caves au rez-de-chaussée, deux étages et des greniers cadastrée section B numéro 357 lieudit Sermano pour une contenance de 03a 60ca, les lots de copropriétés numéros 9, 10 et 11.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

*"Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."*

Adresse mail de l'étude : [rombaldi.formalités@notaires.fr](mailto:rombaldi.formalités@notaires.fr)